



N° 2025-007
**Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil
Municipal de Monsieur le Maire**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le jeudi 23 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 03 février 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Sylvie Clerc, Sébastien GALERON et Carl LEQUERTIER.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE
Sylvie CLERC Jean-Luc FOURNIER
Sébastien GALERON Dominique RENAULT
Carl LEQUERTIER Bruno QUITTARD

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu les articles L. 2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021-046 du Conseil municipal en date du 6 septembre 2021 relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal à M. le Maire ;

M. le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions suivantes :

- Décision du Maire n°2025-001 portant sur la fongibilité de crédits – budget Communal
- Décision du Maire n°2025-002 portant sur la fongibilité de crédits - budget Atelier Relais

**LES MEMBRES PRENNENT ACTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIEUR LE MAIRE**

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 06/02/2025*

Le Maire,


Frédéric CUILLIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD


